l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Caisse régionale Île-de-France

FLASH INFO PREV n°12

Prévention du risque de collision entre les engins et les piétons

Malgré l'évolution technique des matériels et les formations dispensées, les accidents de personnes en lien avec les engins mobiles demeurent nombreux et souvent graves.

Récit d'accident

Dans un entrepôt, des engins circulent en présence de piétons. Un intérimaire de 19 ans, manutentionnaire, gare son chariot et se dirige vers l'allée centrale. Il est alors percuté mortellement par un autre engin.

Circonstances de déplacement et situations dangereuses

Plusieurs circonstances favorisent le risque de collision entre engins et piétons : les croisements et interférences des flux, la densité de circulation, la vitesse des véhicules et engins, l'accès et la circulation du personnel, le stationnement des véhicules, les conditions des livraisons et expéditions, les interventions des entreprises extérieures, la conception et l'entretien des zones de circulation.

Mesures techniques et organisationnelles de prévention

Améliorer la visibilité dans les espaces de circulation

- Assurer un niveau d'éclairage suffisant et non éblouissant en intérieur comme en extérieur.
- Mettre en place une signalétique permettant l'identification des différents types et sens de circulation.
- Équiper les zones de manœuvres de dispositifs éliminant les angles morts (miroirs de sécurité).
- Choisir les engins présentant la meilleure visibilité avant et arrière possible pour le conducteur.
- Fournir aux salariés et aux intervenants extérieurs des vêtements à haute visibilité.
- Entretenir et libérer les sols et les zones de circulation.

Organiser les flux de circulation

- Établir un plan de circulation.
- Faire délivrer par le chef d'entreprise une autorisation de conduite, appropriée à la catégorie d'engin. Elle nécessite : une **formation spécifique et adaptée**, une attestation justifiant l'absence de contre-indications médicales, une vérification (type CACES) des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité, une vérification de la bonne connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le site.
- Supprimer la présence des piétons là où elle n'est pas indispensable.
- Séparer les flux de circulation entre les engins et les piétons et matérialiser les voies.
- Éviter les croisements de flux et l'empiètement des circulations sur les espaces de stockage et de travail (y compris pour la maintenance).
- Limiter la vitesse de circulation des engins.
- Rédiger un protocole de sécurité avec chaque entreprise de transport, précisant les règles de circulation.
- Définir une zone de stationnement des engins.
- Sécuriser une zone pour l'accueil des chauffeurs pendant les phases de chargement-déchargement.

Mesures humaines de prévention

- Faire respecter les consignes concernant la charge maximale autorisée, la bonne visibilité, le respect de la vitesse, la vérification de l'état de l'engin.

Pour aller plus loin :

Fiche INRS ED6457 « Organiser la prévention des risques de collision entre les engins et les piétons ».

inrs.fr

travail-emploi.gouv.fr/prevention-des-risques

Cette synthèse est issue du travail des membres du Comité technique régional n°1 de la Cramif.

Cramif - 26082 - Département communication - Octobre 2026